

Les attentes du GALET sont :

- 1) - **Une meilleure connaissance par le ministère de l'Éducation de la recherche et de l'enseignement supérieur des activités de recherche, méthodologies, besoins, problématiques des membres de nos sociétés savantes, qui rassemblent à ce jour environ 4000 adhérents** (enseignants-chercheurs, chercheurs, PRAGs et doctorants), dont certains seulement sont linguistes ou spécialistes de LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines). Le chiffre est bien plus élevé si l'on prend en compte l'ensemble des spécialistes des langues et études étrangères, appelés aussi spécialistes d'une aire culturelle donnée. Cette connaissance doit prendre en compte l'existence de la linguistique comme champ disciplinaire distinct.
- 2) - **Une plus grande visibilité, à la fois au sein des SHS et de l'université en général, des enseignants-chercheurs spécialistes de l'étude d'une langue particulière (linguistes) ou d'aires culturelles spécifiques (littéraires, sociologues, historiens, politistes, spécialistes en arts visuels)**, membres pour la plupart des sections 11 à 15 du CNU, qui, s'ils enseignent souvent dans une langue étrangère, demandent à être identifiés comme chercheurs au même titre que les autres membres du CNU, notamment le groupe 4. Cette visibilité passe notamment, pensons-nous, par le **décloisonnement des départements en SHS** dont la structuration actuelle tend à opposer les « disciplines » aux « langues » donc à ignorer la présence des spécialistes de champs disciplinaires au sein des départements dits de langues. Elle peut aussi passer par la sémantique, voir plus bas.
- 3) - **Une véritable place dans la réflexion sur la recherche en SHS** dans les rapports (tel que le Livre Blanc de l'ESR récemment remis à Thierry Mandon), comme dans les appels à projet (ANR, H2020, etc.), notre place étant à l'heure actuelle marginale. Cette place doit être adossée – ce point est pour nous essentiel – à l'affirmation de **notre qualité d'experts d'une aire culturelle spécifique**. Notre demande à ce sujet repose sur la **conviction qu'il continue d'être nécessaire de former des spécialistes d'aires géographiques et culturelles spécifiques – éloignées ou proches de nous – connaissant bien le terrain et ayant une excellente maîtrise de la langue de la zone étudiée**.
- 4) - **La valorisation de l'enseignement de toutes les langues et cultures étrangères à l'université**, l'apprentissage des langues étrangères ne pouvant être détaché de la connaissance approfondie de la culture dont elles sont parties intégrantes. Si nous ne sommes pas tous enseignants de langues, nous formons les futurs enseignants de LANSAD. Les langues étrangères à l'université ne seront correctement enseignées que si elles le sont par des enseignants correctement formés.
- 5) - **La prise en compte de la forte demande de la part des étudiants, comme du besoin urgent d'une expertise solide dans les domaines associés aux langues incorrectement dénommées « rares »** – dont le japonais, le russe, le chinois, l'arabe, le coréen, l'italien, le portugais, et, bien paradoxalement mais pourtant depuis plusieurs années, l'allemand ; parallèlement la nécessité de revenir sur la tendance au « tout anglais » qui se fait au dépens de l'enseignement des autres langues à l'université – celles nommées ci-dessus ainsi que l'espagnol dont nous déplorons la disparition programmée dans certaines régions de France – mais également de l'anglais lui-même. La demande s'étend à l'ensemble du territoire français dans lequel nous observons de grandes disparités.
- 6) - **Des moyens financiers et humains adéquats**, en accord avec la spécificité de nos travaux, ceux-ci étant fondés sur une recherche qui se fait, là aussi par définition, en grande partie à l'étranger et souvent hors Europe, ou bien lorsqu'elle se fait de France, dans le cadre des laboratoires des équipes d'accueil (EA). Les moyens mis à disposition doivent aussi concerner **les sources – notamment numériques** – mises à disposition des chercheurs en France, les bibliothèques universitaires françaises ne pouvant, à cette heure et dans la très grande majorité des cas, rivaliser avec de nombreuses universités étrangères.
- 7) - **Une appellation cohérente des sections 11 à 15 du CNU qui pourrait être désignées par le mot « études » suivi des adjectifs appropriés (germaniques, coréennes, italiennes, chinoises, arabes, japonaises, hispaniques, peut-être « anglophones », etc.), ou bien inclure le mot « cultures »**. La désignation en effet « Langues et littératures » ne rend pas compte de l'ensemble des champs couverts. Nous proposons le terme « culture » plutôt que « civilisation », terme lui aussi controversé.
- 8) - **La possibilité offerte à tous les enseignants-chercheurs de pouvoir bénéficier d'un vrai double rattachement à une unité de recherche en aires culturelles (y compris dans une autre université) ET à une unité de recherche locale dans leur discipline**. Privés de cette possibilité, les enseignants-chercheurs en études étrangères ou aires culturelles, en particulier hors de la région Ile-de-France, ne sont pas incités à poursuivre leurs recherches sur et dans l'aire culturelle sur laquelle ils travaillent. En effet ils se retrouvent bien souvent isolés dans des équipes d'accueil pluridisciplinaires (alors que dans nos domaines, par définition, la recherche est déjà largement pluridisciplinaire). Cette situation d'isolement, ou d'absorption, nuit à l'activité de recherche.